



Fermeture exceptionnelle comment géré les heures

Par **Lynnlafee**, le **04/01/2016** à **19:59**

Bonjour,

Je me permet de vous solliciter car je travail dans une boutique et j 'aurais voulu savoir si comment cela se passe avec les heures en cas de fermeture exceptionnelle. Je m explique le 24 et le 31 décembre derniers nous avons fermé à 16h au lieu de 19h comme les journées habituelle les heures non travailler qui reste c est à dire les 3 dernière heures restantes sont du au patron ou pas car jusqu'à cette année il ne nous les a pas réclamé alors je voudrais savoir

Merci d avance

Par **P.M.**, le **04/01/2016** à **20:42**

Bonjour,

Logiquement, l'employeur qui décide de fermer plus tôt devrait procéder comme les années précédentes surtout s'il n'a pas fait d'annonce avant et parce que normalement ce ne sont pas des heures récupérables...